

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 juillet 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-07-178

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Informations relatives aux antécédents judiciaires provenant de la Sûreté du Québec / Autorisation
 - H.2 CTRB / Demande au Programme d'aide aux collectivités rurales (PAC) de la MRC de D'Autray
 - H.3 Demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2019
 - H.4 Travaux de voirie rue Giroux
 - H.5 Dérogation mineure pour la propriété située au 370, rue Généreux
 - H.6 Demande de permis relative à un PIIA R946 – 518 à 524, rue De Montcalm
 - H.7 Demande d'autorisation relative à un PIIA R918 – 600, rue De Frontenac
 - H.8 Les Productions festives MC / Évènement « Centre-ville en fête 2019 »
 - H.9 Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier-D'Autray / Évènement EXPO-AUTO dans le Vieux-Berthier
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement concernant les systèmes d'alarme
 - K.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanent
 - K.3 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement sur le comité consultatif d'urbanisme
- L) Adoption de règlements**
 - L.1 **Assemblée publique de consultation**
Adoption du second projet de règlement 748-201
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 1-R-29
 - L.2 **Adoption du règlement 948**
Projet de règlement sur la gestion contractuelle

2 juillet 2019

- L.3 **Adoption du règlement 949**
Projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux
- L.4 **Adoption du premier projet de règlement 748-202**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanent
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Club des Lions de Repentigny / Disposition de l'Arche de l'Amitié
- M.2 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Mandat de services professionnels

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-07-179

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-180

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2019-05 et 2019-06 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme 233 879,39 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-181

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-06 » représente les dépenses encourues en juin 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en juin 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 433 033,57 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 27 juin 2019 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-07-182

H.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES PROVENANT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC / AUTORISATION

CONSIDÉRANT que lors de la pré-embauche de personne ayant à occuper des postes administratifs ou lorsqu'elles auront à côtoyer des jeunes, il y a lieu d'obtenir de la Sûreté du Québec des informations relatives aux antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 3 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et M^{me} Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe, à demander à la Sûreté du Québec la réception des informations relatives aux antécédents judiciaires lors de l'embauche de personnes à des postes administratifs ou lorsqu'elles auront à côtoyer des jeunes.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-183

H.2 CTRB / DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS (PAC) RURALES DE LA MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Corporation de télédiffusion régionale de Berthier inc. (CTRB) dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que l'organisme provient du secteur de la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée à l'organisme sera prélevée dans l'enveloppe attribuée à la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'aide financière déposée par la Corporation de télédiffusion régionale de Berthier inc. (CTRB) dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales de la MRC de D'Autray à l'égard de leur projet d'ajout de nouveaux services présentant une demande de contribution au montant de 20 912,80 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-184

H.3 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux majeurs sont devenus nécessaires afin de réparer adéquatement le réseau routier municipal et ainsi, en limiter la détérioration;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville prévoit exécuter lesdits travaux au cours l'année 2019;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)* permettant de réduire la charge fiscale des contribuables;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

2 juillet 2019

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale et greffière à déposer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le formulaire de demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*, en y identifiant la rue suivante : rue Giroux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-185

H.4 TRAVAUX DE VOIRIE RUE GIROUX

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie de la rue Giroux ont été prévus au budget 2019 avec un financement au moyen d'une appropriation de l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 juin 2019 dans le journal l'Action d'Autray ainsi que sur le site web du SEAO;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée après 11 h 05 le 28 juin 2019, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Terrassement Baril	417 202,60
Maskimo Construction inc.	440 096,40
Sintra inc. Région Lanaudière-Laurentides	415 561,80
Excavation Normand Majeau inc.	439 435,44

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 28 juin 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que Sintra inc. Région Lanaudière-Laurentides est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De décréter les travaux de voirie de la rue Giroux faisant l'objet de l'appel d'offres numéro 2019-006.

D'octroyer à la compagnie Sintra inc. Région Lanaudière-Laurentides le contrat des travaux de voirie au coût de 415 561,80 \$ plus les taxes applicables totalisant un montant de 477 792,17 \$ le tout tel que décrit au devis 2019-006.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté du montant net de la dépense encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.5 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 370, RUE GÉNÉREUX

Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 370, rue Généreux

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la localisation d'un garage privé à 5,83 mètres de la ligne de propriété avant donnant sur la rue Généreux, et ce, malgré l'article 7.5.4-c) du règlement de zonage numéro 748 qui stipule que tout tel bâtiment doit être situé à au moins 1 mètre de toute ligne de lot autre qu'une ligne avant (6 mètres). La marge de recul prescrite doit cependant être respectée.

Commentaires de la population

Aucun commentaire.

2019-07-186

Dérogation mineure pour la propriété située au 370, rue Généreux

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2019-0004 portant sur la construction d'un garage privé sur la propriété sise au 370, rue Généreux en zone 3-R-09;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la localisation d'un garage privé à 5,83 mètres de la ligne de propriété avant donnant sur la rue Généreux, et ce, malgré l'article 7.5.4-c) du règlement de zonage numéro 748 qui stipule que tout tel bâtiment doit être situé à au moins 1 mètre de toute ligne de lot autre qu'une ligne avant (6 mètres). La marge de recul prescrite doit cependant être respectée;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi suite à l'obtention d'un permis pour la construction du garage conformément aux normes du règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissances pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que l'immeuble se situe sur un lot d'angle, qu'il doit ainsi respecter deux marges de recul avant et que l'implantation du garage se ferait sur la marge avant secondaire;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure 2019-0004, qui autorise la localisation d'un garage privé à 5.83 mètres de la ligne de propriété avant donnant sur la rue Généreux, et ce, malgré l'article 7.5.4-c) du règlement de zonage numéro 748 qui stipule que tout tel bâtiment doit être situé à au moins 1 mètre de toute ligne de lot autre qu'une ligne avant (6 mètres). La marge de recul prescrite doit cependant être respectée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-187

**H.6 DEMANDE DE PERMIS RELATIVE À UN PIIA R946 –
518 À 524, RUE DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la transformation d'un local commercial en logement sur la propriété sise au 518 à 524, rue De Montcalm en zone 4-C-45;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 518-524, rue de Montcalm fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 19 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que, selon l'avis du CCU, les objectifs et les critères de l'article 25, b-ii et vii) du règlement 946 ne sont pas complètement atteints :

L'article 25, b-ii) stipule que les ouvertures doivent également être en lien de par leur style, leur rythme et leur gabarit avec un usage résidentiel;

L'article 25, b-vii) stipule que les différents éléments architecturaux tels les saillies, les balcons, les galeries, les avant-toits, les rampes, les mains courantes, les persiennes; devront contribuer à donner au bâtiment un caractère résidentiel;

CONSIDÉRANT que le requérant a satisfait la demande du conseil municipal, suite à la recommandation du CCU, afin que les portes-patio soient remplacées par des fenêtres dont le style, le rythme et le gabarit sont en lien avec un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de permis pour la transformation d'un local d'usage commercial en logement sur la propriété sise au 518 à 524, rue De Montcalm. Toutefois, le requérant doit trouver une solution au manque d'espace stationnement hors-rue préalablement à l'obtention d'un permis, sans quoi cette autorisation de conversion devient caduque.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-188

H.7 DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À UN PIIA R918 –
600, RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'abattage d'un arbre en cours avant dont le tronc a un diamètre de 20 centimètres ou plus mesuré à une hauteur de 1,3 mètre du sol, sur la propriété sise au 600, rue De Frontenac à Berthierville soumise à un PIIA;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 600, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 6 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande d'autorisation pour la coupe de deux arbres sur la propriété sise au 600, rue Frontenac aux conditions suivantes :

- Qu'au moins l'un des deux arbres soit remplacé. Toutefois, l'emplacement du ou des nouveaux arbres pourra être modifié par rapport aux anciens;
- Que le ou les arbres remplacés soient d'une essence représentative du milieu d'insertion;
- Que le ou les nouveaux arbres soient d'une hauteur d'au moins 3 mètres;
- Que le ou les nouveaux arbres soient constitué d'un système racinaire viable avant la plantation;
- Que, lors de la demande d'autorisation, le requérant remette un rapport d'expert démontrant la nécessité de couper les deux arbres.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-189

H.8 LES PRODUCTIONS FESTIVES MC / ÉVÈNEMENT « CENTRE-VILLE EN FÊTE
2019 »

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 3 décembre 2018 provenant des Productions festives MC, organisme à but non lucratif, organisant la tenue de spectacles au centre-ville les 1^{er}, 2 et 3 août 2019;

CONSIDÉRANT la *Politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif* en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de l'évènement « Centre-ville en fête » pour une durée de trois (3) jours respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau provincial;

CONSIDÉRANT la *Politique de prêt d'équipements et de plateaux aux organismes à but non lucratif* en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 juin 2019;

2 juillet 2019

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 1 000 \$ aux Productions festives MC, organisme à but non lucratif (OBNL), organisant le « Centre-ville en fête 2019 » sur le territoire de Berthierville, les 1^{er}, 2 et 3 août 2019;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le protocole d'entente détaillant les obligations de chaque partie à intervenir entre les Productions festives MC et la Ville de Berthierville pour la tenue dudit évènement;

D'autoriser la fermeture d'une section des rues De Frontenac, d'Iberville et Place du Marché, du mercredi 31 juillet au dimanche 4 août 2019, telle que détaillée audit protocole d'entente.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-190

**H.9 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER-D'AUTRAY /
ÉVÈNEMENT EXPO-AUTO DANS LE VIEUX-BERTHIER**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 26 juin 2019 présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray relative à la tenue d'une journée pour l'évènement « EXPO-AUTO » au centre-ville le 31 août 2019;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) et la politique de prêt d'équipements et de plateaux;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville pour la présentation de cet évènement régional;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 350 \$ à titre de commandite à la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray dans le cadre de la tenue de l'évènement « EXPO-AUTO » le 31 août 2019 présenté au centre-ville.

D'autoriser la fermeture d'une section des rues De Frontenac, d'Iberville et Place du Marché, pour la tenue dudit évènement le 31 août 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Lettre datée du 11 juin 2019 provenant du ministère des Transports du Québec accusant réception de la résolution numéro 2019-06-165 à l'égard des ponts des rivières Chaloupe et Bayonne acheminée par la Ville de Berthierville

J) **RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de mai 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de juin 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de juin 2019

K) **AVIS DE MOTION**

2019-07-191

K.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Projet de règlement concernant les systèmes d'alarme

Avis de motion est donné par M. le conseiller Alec Turcotte qu'à une séance distincte de ce conseil, il sera adopté un projet de règlement concernant les systèmes d'alarme.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Alec Turcotte.

2019-07-192

K.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanent

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe qu'à une séance distincte de ce conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de modifier les dispositions relatives aux normes de superficie et de nombre, concernant les abris d'auto permanents pour les usages "Habitations".

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe.

2019-07-193

K.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Projet de règlement sur le comité consultatif d'urbanisme

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe qu'à une séance distincte de ce conseil, il sera adopté un projet de règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe.

L) **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

L.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**
PROJET DE RÈGLEMENT 748-201
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 1-R-29

Explication du second projet de règlement 748-201

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 748-201.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet du règlement.

2 juillet 2019

2019-07-194

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-201

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 1-R-29

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-201 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 1-R-29.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-195

L.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT 948

Projet de règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-196

L.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT 949

Projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 949 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2 juillet 2019

2019-07-197

L.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-202
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanent

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-202 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanent.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2019-07-198

M.1 CLUB DES LIONS DE REPENTIGNY / DISPOSITION DE L'ARCHE DE L'AMITIÉ

CONSIDÉRANT l'état de l'arche de l'amitié érigée en 1996 par le Club des Lions de Berthierville située à l'intersection des rues De Frontenac et De Montcalm;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire procéder à l'aménagement dudit terrain;

CONSIDÉRANT que le Club des Lions de Berthierville est fermé depuis le 30 mai 2005 et que le Club des Lions de Repentigny est devenu le Club parrain;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 19 juin 2019 provenant du Club de Repentigny confirmant que le Club ne veut pas récupérer ladite arche de l'amitié;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite lettre lors du comité de travail tenu le 2 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Les Entreprises Berthier inc. le contrat de l'enlèvement et de la disposition de l'arche de l'amitié située à l'intersection des rues De Frontenac et De Montcalm au coût de 770 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 2 juillet 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-199

M.2 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la Ville de Berthierville doit fournir un rapport annuel comprend les éléments suivants :

- Audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA)
- Outil d'évaluation des besoins d'investissement
- Bilan d'eau 2018 de la SQEEP

2 juillet 2019

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à des services professionnels spécialisés pour la prise en charge du bilan 2018 de la SQEEP incluant les communications occasionnées pour ce dossier avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 80000-001-8262 datée du 28 juin 2019 présentée par la compagnie Nordikeau;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite offre de services lors du comité de travail tenu le 2 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le contrat de prise en charge du bilan 2019 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable au coût forfaitaire de 5 240 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de services numéro 80000-001-8262 datée du 28 juin 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019-07-200

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 34.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse